



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 09 AVRIL 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 13
- votants : 15

Date de la convocation : 30 mars 2018

Présents : Cécile BONI - Jacques CHUVIN - Vincent DUMATRAS - Stéphanie ELDIN - Jean-Pierre FUSTINONI - Monique GARIN - Lara GLEIZES - Simone HEBRARD - Christophe MATHON - Monique PEYRARD - Sébastien POUCHAIN - Alain RETY - Roland RIEU

Présent(s) avec droit de vote : Jacques CHUVIN (procuration de Vincent SIMON)
Viviane PEYRARD (procuration de Marie CASAMATTA)

Excusé(s) : Jessica CHASTAGNIER - Chantal COORNAERT - Jean-Louis DORTHE

Madame Stéphanie ELDIN est élue secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel, énonce les procurations, constate que le quorum est atteint. Aucune remarque n'ayant été faite sur le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - BUDGET COMMUNAL (Rapporteur : Roland RIEU)

1. Approbation du Compte Administratif 2017

Monsieur le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol a transmis à la Commune son compte de gestion 2017 du Budget Communal, les écritures font ressortir les masses suivantes.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 180 470,67	G	1 398 200,63
	Section d'investissement	B	642 128,79	H	671 645,83
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	79 870,85
	Report en section d'investissement (001)	D	121 937,01	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 944 536,47	= G+H+I+J	2 149 717,31
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	49 047,26	L	25 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	49 047,26	= K+L	25 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 180 470,67	= G+I+K	1 478 071,48
	Section d'investissement	= B+D+F	813 113,06	= H+J+L	696 645,83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 993 583,73	= G+H+I+J+K+L	2 174 717,31

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
13	Subventions d'investissement reçues	49 047,26	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	49 047,26	25 000,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Communal (le Maire, Monsieur Roland RIEU, ne participe pas au vote) et de donner quitus au Maire pour l'exercice 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
Approuve le Compte Administratif 2017 du Budget Communal.

2. Approbation du Compte de Gestion 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission du Compte de Gestion Communal par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au Compte Administratif Communal 2017. Aussi propose-t-il d'approuver ledit Compte de Gestion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le Compte de Gestion Communal dressé pour l'exercice 2017 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2017

Vu l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

<i>Un excédent de fonctionnement de :</i>	217 729,96 €
<i>Un excédent reporté de :</i>	<u>79 870,85 €</u>
<i>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</i>	297 600,81 €

<i>Un déficit d'investissement de :</i>	92 419,97 €
<i>Un déficit des restes à réaliser de :</i>	<u>24 047,26 €</u>
<i>Soit un besoin de financement de :</i>	116 467,23 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon) :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT :	92 419,97 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	116 467,23 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	181 133,58 €

4. *Vote du Budget Primitif 2018*

Vu l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 26 mars 2018,
Vu la réunion de préparation du 03 avril 2018 ;
Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
Approuve le Budget Primitif 2018 suivant le détail ci-après.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	361 200,00		375 200,00	375 200,00	375 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	608 150,00		620 500,00	620 500,00	620 500,00
014	Atténuations de produits	6 950,00		5 150,00	5 150,00	5 150,00
65	Autres charges de gestion courante	166 764,00		158 200,00	158 200,00	158 200,00
Total des dépenses de gestion courante		1 143 064,00	0,00	1 159 050,00	1 159 050,00	1 159 050,00
66	Charges financières	28 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		42 000,00	42 000,00	42 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3 400,00	3 400,00	3 400,00
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		1 174 064,00	0,00	1 234 450,00	1 234 450,00	1 234 450,00
023	Virement à la section d'investissement (136 206,85		177 961,72	177 961,72	177 961,72
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	41 960,00		41 960,00	41 960,00	41 960,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		178 166,85	0,00	219 921,72	219 921,72	219 921,72
TOTAL		1 352 230,85	0,00	1 454 371,72	1 454 371,72	1 454 371,72

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 454 371,72
------------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	65 000,00		47 000,00	47 000,00	47 000,00
70	Produits des services, domaine et vent	78 500,00		74 500,00	74 500,00	74 500,00
73	Impôts et taxes	733 787,00		742 977,00	742 977,00	742 977,00
74	Dotations, subventions et participations	340 073,00		348 006,00	348 006,00	348 006,00
75	Autres produits de gestion courante	27 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 244 360,00	0,00	1 234 483,00	1 234 483,00	1 234 483,00
76	Produits financiers			10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	28 000,00				
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		1 272 360,00	0,00	1 234 493,00	1 234 493,00	1 234 493,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 272 360,00	0,00	1 234 493,00	1 234 493,00	1 234 493,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	219 878,72
-------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 454 371,72
------------------------------------------------------	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	21 000,00		111 000,00	111 000,00	111 000,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	466 945,85	49 047,26	272 044,72	272 044,72	321 091,98
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours			202 000,00	202 000,00	202 000,00
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		487 945,85	49 047,26	585 044,72	585 044,72	634 091,98
10	Dotations, fonds divers et réserves			14 771,26	14 771,26	14 771,26
13	Subventions d'investissement reçues			11 171,77	11 171,77	11 171,77
16	Emprunts et dettes assimilés	110 000,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	60 900,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		170 900,00	0,00	175 943,03	175 943,03	175 943,03
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		658 845,85	49 047,26	760 987,75	760 987,75	810 035,01
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales	149 169,04				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		149 169,04	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		808 014,89	49 047,26	760 987,75	760 987,75	810 035,01

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	92 419,97
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=
		902 454,98

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	129 280,00	25 000,00	46 394,77	46 394,77	71 394,77
16	Emprunts et dettes assimilés	200 000,00		334 000,00	334 000,00	334 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		329 280,00	25 000,00	380 394,77	380 394,77	405 394,77
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	45 809,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	166 627,01		116 467,23	116 467,23	116 467,23
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 900,00		75 900,00	75 900,00	75 900,00
Total des recettes financières		273 336,01	0,00	262 367,23	262 367,23	262 367,23
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		602 616,01	25 000,00	642 762,00	642 762,00	667 762,00
021	Virement de la section de fonctionnement	136 206,85		177 961,72	177 961,72	177 961,72
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	41 960,00		41 960,00	41 960,00	41 960,00
041	Opérations patrimoniales	149 169,04				
Total des recettes d'ordre d'invest.		327 335,89	0,00	219 921,72	219 921,72	219 921,72
TOTAL		929 951,90	25 000,00	862 683,72	862 683,72	887 683,72

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	14 771,26
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=
		902 454,98

	Proposition 2018
	Voté au Budget
4 PAT	300 €
A vous de Jouer	500 €
ACCA	1 100 €
Amicale Sapeurs Pompiers	200 €
Amis de Saint Montan	1 500 €
Atelier d'Yzeure	1 000 €
Bibliothèque Saint-Montanaise	1 500 €
Boule de poils	300 €
Burkin'Amitié	3 000 €
C.A.S.C (Club d'action Spéléo de La Conche)	300 €
Comité de Jumelage	300 €
Donneurs de Sang bénévoles	200 €
FNACA	150 €
FNATH handicapé	400 €
G.A.G.E	1 000 €
Groupement Louveterie Ardèche	100 €
Gym Tonic Saint Montanais	1 000 €
La Boule Saint Montanaise	600 €
La Petite Ourse	2 600 €
Olympique Saint Montanaise	4 500 €
Pétanqueurs Saint-Montanais	500 €
Quad id'île	500 €
San Samonta	500 €
Team Saint Montanais	600 €
Trait D'union saint Montanais	500 €
Velo Club Saint-Montanais	500 €
Provision pour subventions exeptionelles + divers	9 350 €
TOTAL	33 000 €

5. *Subventions exceptionnelles*

- a. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association Pétanqueurs Saint-Montanais, et propose de leur allouer une subvention exceptionnelle de 350 euros pour l'école de pétanque.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
Accepte la subvention exceptionnelle de 350 euros,

Mandate le Maire pour verser la subvention à l'Association Pétanqueurs Saint-Montanais.

- b. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association La Cascade reconduit l'évènement « Du Cirque dans la cour » et sollicite une subvention de 1 000 euros pour son organisation.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
Accepte la subvention exceptionnelle de 1 000 euros,
Mandate le Maire pour verser la subvention à l'Association La Cascade, dans le cadre de l'organisation « Du Cirque dans la cour ».
- c. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Olympique Saint-Montanais, et propose de leur allouer une subvention exceptionnelle de 3 500 euros de soutien et pour les animations pédagogiques pour les 20 ans du Club.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
Accepte la subvention exceptionnelle de 3 500 euros,
Mandate le Maire pour verser la subvention à l'Olympique Saint-Montanais.
- d. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association San Samonta, et propose de leur allouer une subvention exceptionnelle de 400 euros pour l'acquisition de matériels nécessaire à la réalisation de leurs actions.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
Accepte la subvention exceptionnelle de 400 euros,
Mandate le Maire pour verser la subvention à l'Association San Samonta.
- e. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association KVALD'OR, et propose de leur allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros pour l'acquisition d'équipements des cavaliers.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
Accepte la subvention exceptionnelle de 500 euros,
Mandate le Maire pour verser la subvention à l'Association KVALD'OR.
- f. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association Sportive Tennis Club Bourguesan, et propose de leur allouer une subvention exceptionnelle de 300 euros pour un soutien au développement de leurs projets, sachant que 31% de leurs adhérents sont domiciliés à Saint-Montan.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
Accepte la subvention exceptionnelle de 300 euros,
Mandate le Maire pour verser la subvention à l'Association Sportive Tennis Club Bourguesan.

2 - TAUX DES TROIS TAXES LOCALES (Rapporteur : Roland RIEU)

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant l'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale pour 2018,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition présentés ci-dessous :

	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	14,39%	295 427 €
Taxe foncière (bâti)	19,40%	284 986 €
Taxe foncière (non bâti)	54,68%	32 316 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Marie Casamatta et Viviane Peyrard),

Approuve les taux d'imposition suivants pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 14,39%
- Taxe foncière (bâti) : 19,40%
- Taxe foncière (non bâti) : 54,68%

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

3 - BUDGET ASSAINISSEMENT (Rapporteur : Roland RIEU)

1. Approbation du Compte Administratif 2017

Monsieur le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol a transmis à la Commune son compte de gestion 2017 du Budget Assainissement, les écritures font ressortir les masses suivantes.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 24 809,31	G 40 409,58	G-A +15 600,27
	Section d'investissement	B 1 082 745,18	H 1 096 203,52	H-B +13 458,34

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 23 144,87	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 312,92	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 1 107 554,49	Q = G+H+I+J 1 161 070,89	= Q-P +53 516,40

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 62 248,88	L 12 267,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 62 248,88	= K+L 12 267,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 24 809,31	= G+I+K 63 554,45	+38 745,14
	Section d'investissement	= B+D+F 1 144 994,06	= H+J+L 1 109 783,44	-35 210,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 169 803,37	= G+H+I+J+K+L 1 173 337,89	+3 534,52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 62 248,88	L 12 267,00
13	Subventions d'investissement reçues		12 267,00
21	Immobilisations corporelles	62 248,88	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement (le Maire, Monsieur Roland RIEU, ne participe pas au vote) et de donner quitus au Maire pour l'exercice 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
Approuve le Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement.

2. Approbation du Compte de Gestion 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission du Compte de Gestion Assainissement par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au Compte Administratif d'Assainissement 2017. Aussi propose-t-il d'approuver ledit Compte de Gestion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le Compte de Gestion Assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Clôture du Budget Assainissement, transfert des résultats de clôture au Budget Communal

Par délibération en date du 6 avril 2017 et conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le Conseil Communautaire de la CCDRAGA a adopté la modification de ses statuts.

La Communauté de Communes a complété sa compétence en matière de politique de l'eau en ajoutant la gestion du service d'assainissement collectif. Cette modification a été entérinée par arrêté préfectoral n° 07-2017-06-19-067 en date du 19 juin 2017, avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Avant de procéder au transfert des résultats du budget annexe assainissement collectif, à la CCDRAGA, il convient de clôturer le Budget Annexe au 31 décembre 2017, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective au Budget Principal de la Commune et de réintégrer l'actif et le passif du Budget Annexe dans le Budget Principal de la Commune.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au Budget Principal de la Commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du Budget Annexe clos sans y intégrer les restes à réaliser transférés directement au Budget Annexe M49 de la CCDRAGA.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2017 du Budget de l'Assainissement collectif approuvés ce jour laissent apparaître les soldes et résultats suivants :

Résultat Compte Administratif : Budget Annexe	
Section d'exploitation	Montant
Recettes de l'exercice (A)	40 409,58 €
Dépenses de l'exercice (B)	24 809,31 €
Résultat de l'exercice 2017 (A - B)	15 600,27 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) (C)	23 144,87 €
Résultat cumulé (A-B+C)	38 745,14 €
Section d'investissement	
Recettes de l'exercice (A)	1 096 203,52 €
Dépenses de l'exercice (B)	1 082 745,18€
Résultats de l'exercice 2017 (A - B)	13 458,34 €
Résultat d'investissement reporté (001) (C)	1 312,92 €
Résultat cumulé (A-B+C)	14 771,26 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De procéder à la clôture du Budget de l'Assainissement collectif,
- De transférer les résultats du Compte Administratif 2017 constatés ci-dessus au Budget Principal de la Commune
- De réintégrer l'actif et le passif du Budget de l'Assainissement collectif dans le Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,
Vu le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2017 du Budget de l'Assainissement collectif,

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour,

Décide de procéder à la clôture du Budget de l'Assainissement collectif,

Constata que les résultats reportés du Compte Administratif 2017 du Budget de l'Assainissement collectif à intégrer au Budget Principal par écritures non budgétaires s'élèvent à :

Section d'exploitation (C/002) : 38 745,14 €

Section d'investissement (C/001) : 14 771,26 €

Décide d'ouvrir au Budget Principal de la Commune les crédits nécessaires à la réalisation du transfert de résultats susvisés (qui ne donnent pas lieu à émission de mandats et/ou titres de recettes),

Dit que la réintégration de l'actif et du passif de Budget Annexe dans le Budget Principal de la Commune est effectuée par le Comptable assignataire de la Commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du Budget Principal de la Commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du Budget Annexe au Budget Principal de la Commune.

4. Transfert des résultats de clôture du Budget Communal au Budget Annexe Assainissement de la Communauté de Communes DRAGA

Par délibération en date du 6 avril 2017 et conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le Conseil Communautaire de la CCDRAGA a adopté la modification de ses statuts.

La Communauté de Communes a complété sa compétence en matière de politique de l'eau en ajoutant la gestion du service d'assainissement collectif. Cette modification a été entérinée par arrêté préfectoral n° 07-2017-06-19-067 en date du 19 juin 2017, avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Les budgets des services assainissement sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT.

L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives à ce service dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers. C'est pourquoi les résultats de clôture du Budget Annexe Communal sont à transférer à la CCDRAGA pour lui permettre de financer les charges des services transférés sans augmenter la redevance ou devoir emprunter une somme qui a été déjà financée par l'utilisateur.

Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de la CCDRAGA et de la Commune.

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L.2224-1, L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Administratif 2017 du service assainissement,

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour,

Décide de transférer les résultats du Budget au service de l'assainissement, constatés au 31 décembre 2017, à la CCDRAGA :

Budget assainissement :

Résultat de fonctionnement reporté (excédent) de 38 745,14 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) de 14 771,26 €

Selon le schéma comptable suivant :

Transfert d'un excédent de fonctionnement :

Commune (Mandat cpte 678) 38 745,14 € à la CCDRAGA (Titre compte 778)

Transfert d'un solde positif de la section d'investissement :

Commune (Mandat cpte 1068) 14 771,26 € à la CCDRAGA (Titre compte 1068)

Décide d'ouvrir au Budget Principal de la Commune les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés qui donnent lieu à émission de mandats.

4 - **BUDGET BAUGALIE** (Rapporteur : Roland RIEU)

1. *Approbation du Compte Administratif 2017*

Monsieur le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol a transmis à la Commune son compte de gestion 2017 du Budget Baugalie, les écritures font ressortir les masses suivantes.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	G
	Section d'investissement	B	H
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I
	Report en section d'investissement (001)	D	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	= G+I+K
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Communal (le Maire, Monsieur Roland RIEU, ne participe pas au vote) et de donner quitus au Maire pour l'exercice 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
Approuve le Compte Administratif 2017 du Budget Communal.

2. *Approbation du Compte de Gestion 2017*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission du Compte de Gestion de Baugalie par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au Compte Administratif de Baugalie 2017. Aussi propose-t-il d'approuver ledit Compte de Gestion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le Compte de Gestion Baugalie dressé pour l'exercice 2017 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. *Vote du Budget Primitif 2018*

Vu l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 26 mars 2018,
Vu la réunion de préparation du 03 avril 2018 ;
Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),

Approuve le Budget Annexe Baugalie 2018 suivant le détail ci-après.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général			35 000,00	35 000,00	35 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
023	Virement à la section d'investissement (
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)			35 000,00	35 000,00	35 000,00
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			35 000,00	35 000,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=	35 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)					
16	Emprunts et dettes assimilés			35 000,00	35 000,00	35 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
138	Autres subv d'investissement non transférables					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	35 000,00

5 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRAGA (Rapporteur : Roland RIEU)

1. Gouvernance du PLUi-H

Le Maire fait lecture de la Charte de Gouvernance du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et des documents d'urbanisme communaux.

Ce document constitue les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes DRAGA et ses Communes membres conformément à l'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme.

Ces modalités de collaboration sont proposées à la suite de la conférence intercommunale des Maires des Communes membres, réunie à l'initiative du Président de la Communauté de Communes le 08 mars 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour,

Approuve la Charte de Gouvernance du PLUi-H,

Autorise le Maire à signer la Charte de Gouvernance du PLUi-H pour le compte de la Commune.

2. Rapport de la CLECT du 21 décembre 2017

Le Maire fait lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 décembre 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour,

Approuve le rapport de la CLECT du 21 décembre 2017.

3. Service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2014_12_067D du 03 décembre 2014 acceptant la convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes DRAGA relative à la création d'un service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Le Maire fait lecture de la délibération n° 2018-029 du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2018 et de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un service commun d'instruction ADS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour,
Accepte l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un service d'instructions ADS,
Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 de cette convention pour le compte de la Commune.

6 - DIVERS (Rapporteur : Rolaud RIEU)

1. SDE07 - Poste « ST MONTAN » - Renforcement

L'opération de dissimulation ou d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité et l'opération de mise en œuvre coordonnée du génie civil des futurs réseaux Eclairage Public et de télécommunications concernent deux maîtres d'ouvrages :

- le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité,
- la collectivité pour les travaux d'éclairage public et génie civil des réseaux de télécommunications.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante : « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le SDE07 a inscrit dans ses statuts approuvés le 26 novembre 2007 la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.3).

Afin de faciliter la coordination du chantier, le Maire propose de désigner par convention le SDE07 comme maître d'ouvrage unique des opérations de mise en œuvre de dissimulation du réseau d'éclairage public et d'installation d'un génie civil de communications électroniques réalisés en concomitance avec les travaux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDE07, et donne lecture d'un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),

Approuve le programme des travaux présentés par le Maire,

Autorise le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération,

Autorise le SDE07 à signer la convention à passer avec France Télécom,

S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires.

2. Interventions musicales en milieu scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte - École Départementale Ardèche Musique et Danse assure pour la Commune des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des établissements scolaires, et présente la convention.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le cycle éveil musical comprendra pour chaque classe un forfait de 15 séances. Ces séances concernent les 6 classes de primaire de l'école publique et 1 classe de l'école privée.

Une grille tarifaire identique avec une tarification simplifiée :

Communes :	adhérentes	non-adhérentes
Forfait unique "Interventions musicales en milieu scolaire - maternelles et élémentaires" = 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum	597,00 €	720,00 €
Forfait spécifique "Interventions musicales en milieu scolaire - pour les écoles maternelles qui le souhaitent" = 15 séances maximum par classe x 1/2 heure maximum	298,50 €	360,00 €

La Commune étant adhérente au syndicat mixte, la participation communale s'élève à 4 179 euros (7 x 597 euros).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour,
Approuve pour l'année 2018/2019 le cycle d'éveil musical dans les écoles publique et privée de la Commune
et la participation communale de 4 179 euros,
Autorise le Maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20h.

Le Maire, Roland RIEU
Le 16 avril 2018

